

Conseil d'administration Séance du 16 octobre 2025

Délibération n° 2025-14

Contrat d'objectifs et de performance 2026 - 2030 Orientations stratégiques

Le Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

Dans le cadre du renouvellement du contrat d'objectifs et de performance de l'Office français de la biodiversité pour la période 2026-2030, le conseil d'administration adopte les quatre orientations stratégiques suivantes, telles que présentées en annexe de la présente délibération :

- 1) Concourir à la préservation du vivant et des écosystèmes ;
- 2) Agir dans les territoires ;
- 3) Engager l'ensemble des acteurs et des citoyens ;
- 4) Consolider la culture d'établissement autour de sa raison d'être.

Le Directeur général,



Olivier THIBAULT

La Présidente
du Conseil d'administration,



Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO

Annexe
Orientations stratégiques pour le Contrat d'objectifs et de performance 2026 – 2030
de l'Office français de la biodiversité

1. Concourir à la préservation du vivant et des écosystèmes

L'ambition de l'OFB est de concourir à la préservation et à la connaissance du vivant sur des bases scientifiques, prenant pleinement en compte l'eau, les sols, la biodiversité et les écosystèmes terrestre, aquatique, côtier et marin. Ses actions sont construites en relation étroite avec toutes les parties prenantes (chasse, pêche, cueillette, agriculture, loisir, forêt, associations, collectivités, entreprises, etc.).

À cette fin, l'OFB contribue à faire respecter la réglementation et participe à la faire comprendre et à la faire connaître, notamment dans son articulation avec d'autres réglementations. L'OFB développe la connaissance et l'expertise, contribue à la protection et à la gestion durable des aires protégées, de la faune et de la flore sauvages, des écosystèmes et de la ressource en eau ; il participe aux politiques publiques de l'État et des collectivités, de leur conception à leur évaluation en passant par leur mise en œuvre. Cela concerne à la fois les politiques de l'eau et les politiques de protection, de conservation, de gestion et de restauration de la biodiversité, y compris le volet maritime et le lien terre-mer, mais aussi la prise en compte de la biodiversité dans les autres politiques publiques (notamment dans celles de l'agriculture, de la pêche, de l'aménagement du territoire, de l'énergie, des transports, mais aussi de la forêt, de la mer, de la santé etc.) ainsi que les enjeux sanitaires de la faune sauvage. Enfin, l'OFB s'adresse aux citoyens, aux élus, aux scolaires, aux étudiants et aux acteurs socio-professionnels (entreprises, organisations professionnelles et syndicales et associations) pour les informer, les former, les mobiliser et mettre à leur disposition des données, une expertise, des solutions, un appui technique et financier.

L'OFB agit principalement sur le territoire national marin et terrestre (territoires hexagonaux et ultramarins), mais il appuie également l'action européenne et internationale des autorités françaises, directement auprès d'elles ou par la coopération et le soutien aux réseaux, et contribue aux échanges d'expériences entre pays.

A travers ces actions, l'OFB cherchera à contribuer à la réduction des 5 types de pressions qui pèsent sur la biodiversité : modification de l'usage des terres et des mers, sur-exploitation directe des ressources, changements climatiques, pollutions et dissémination et prolifération des espèces exotiques envahissantes.

Pour y parvenir, il participera aussi à faire évoluer les causes sous-jacentes et notamment les facteurs et pratiques sociaux, économiques, culturels ou technologiques directement ou indirectement à l'origine de ces pressions, accompagnant ainsi les « changements en profondeur » préconisés par l'IPBES. Il sera également partie prenante de la lutte contre le changement climatique, tant pour contribuer à des politiques d'atténuation respectueuses de l'eau, de l'air, des sols et de la biodiversité terrestre, aquatique, côtière et marine que pour développer des solutions d'adaptation fondées sur la nature. Par-delà le climat, l'OFB contribuera à faire le lien entre la biodiversité et des enjeux de société qui gagnent à être appréhendés conjointement comme la sauvegarde de la ressource en eau et la reconquête de sa qualité, la santé et le bien-être, et l'alimentation, ainsi que nous y invite l'IPBES. Le récit développé auprès des citoyens, des acteurs et de l'ensemble de la société contribuera à inscrire la biodiversité au premier plan des préoccupations sociétales.

Sur l'horizon du COP, l'OFB priorisera ses actions et ses interventions financières pour atteindre, dans le cadre des missions qui lui sont fixées, la meilleure contribution possible à la transition écologique au regard de ses compétences, de ses moyens, de son apport spécifique et de sa complémentarité avec les autres acteurs.

2. Agir dans les territoires

L'OFB est implanté dans les territoires. Sur les 3 000 agents de l'établissement, une grande majorité est répartie dans les entités territoriales, dans l'Hexagone et dans les Outre-mer, à l'échelle nationale, régionale et départementale. Ces agents exercent des missions de police de l'environnement, contribuent à la mise en œuvre de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser » avec une attention toute particulière sur la phase d'évitement des impacts sur la biodiversité, assurent la surveillance des écosystèmes, des fonctions et services écosystémiques et des pressions qui s'y exercent, contribuent à la recherche, gèrent des aires protégées (8 parcs naturels marins et une trentaine de réserves), accompagnent les autres gestionnaires d'aires protégées, appuient et conseillent les collectivités et autres acteurs territoriaux, interagissent avec les citoyens, contribuent à certains outils de planification territoriale et à la mise en œuvre sur le terrain des stratégies nationales, participent à des projets d'éducation à l'environnement et veillent aux enjeux et missions cynégétiques auprès des fédérations de chasse (police de la chasse, examen du permis de chasser).

Afin de maximiser son impact, cet ancrage territorial solide permet à l'OFB d'avoir une connaissance fine des enjeux et des acteurs dans chaque territoire et de prioriser ses interventions, en veillant à la bonne articulation avec les priorités territoriales définies par les préfets et leurs services pour agir efficacement à une échelle locale.

L'OFB consolidera ainsi son action territoriale selon trois modalités principales : assurer le continuum de son action en matière de connaissance, d'accompagnement et de police, renforcer la coopération et la complémentarité avec les services déconcentrés et les opérateurs de l'Etat au sein de l'équipe Etat, accompagner les acteurs territoriaux, les collectivités territoriales et leurs élus. L'action de l'OFB sera rendue plus visible au plus proche des acteurs du territoire, afin d'améliorer la connaissance des actions de l'OFB à l'échelle régionale et départementale.

En termes de connaissance et de mobilisation de la société, l'OFB poursuivra en particulier son alliance stratégique avec les Régions, notamment à travers le déploiement et la consolidation des Agences régionales de la biodiversité dans l'Hexagone et les Outre-mer, dont il assure la vice-présidence. Il cherchera à associer les autres niveaux de collectivités.

L'exercice des missions de police, tant administrative que judiciaire, s'inscrit dans le cadre renouvelé de la gouvernance territoriale (Stratégie nationale de contrôle, Misen et Colden). Il s'adaptera aux enjeux des territoires en matière de ressource en eau, de protection de la biodiversité et des milieux, dans une logique d'équité, de prévention, de pédagogie et de proportionnalité et d'efficacité des réponses, qui peuvent être coercitives.

3. Engager l'ensemble des acteurs et des citoyens

Au-delà de son action propre (« faire »), l'OFB s'inscrit dans un large ensemble d'acteurs publics et privés :

- avec qui il met en place des partenariats et co-construit des programmes et projets (« faire avec ») ;
- qu'il soutient techniquement ou financièrement pour appuyer leur contribution à une transition écologique tenant compte de la biodiversité (« aider à faire ») ;
- qu'il mobilise par des commandes directes (« faire faire »).

Ces interlocuteurs, partenaires, bénéficiaires, incluent une vaste gamme d'acteurs : services de l'État, collectivités territoriales, gestionnaires d'aires protégées, établissements publics, associations, entreprises, acteurs professionnels, économiques et financiers, acteurs des milieux éducatif, scolaire et universitaire, scientifiques, usagers...

Par les programmes qu'il porte, l'OFB joue aussi un rôle important de sensibilisation et d'accompagnement de la société civile et de nos concitoyens, afin d'éclairer et de donner des clés pour agir de façon concrète en faveur de la biodiversité.

Dans ce sens, l'OFB s'appuie sur les associations, syndicats et organisations professionnelles comme relais. Il accompagne les parties prenantes afin qu'elles intègrent les enjeux biodiversité dans leurs priorités. L'OFB sensibilise les publics et diffuse largement les connaissances.

L'interaction avec les acteurs poursuivra les objectifs suivants :

- *démultiplier l'impact de ses missions propres en accompagnant et fédérant les partenaires, en contribuant au développement de leurs compétences ;*
- *renforcer, soutenir et valoriser les actions des partenaires qui œuvrent pour la connaissance, la préservation et la reconquête de la biodiversité et des milieux terrestres, aquatiques et marins, ainsi que pour la gestion équilibrée et durable de l'eau et la qualité des sols ;*
- *mobiliser les partenaires plus généralistes, n'œuvrant pas spécifiquement dans le but de préserver la biodiversité afin qu'ils tiennent compte des enjeux de biodiversité.*

Tout en intensifiant son écoute vis-à-vis des besoins et contraintes des acteurs et parties prenantes, l'OFB poursuivra son action pour renforcer le mouvement des citoyens et de la société en faveur de la biodiversité.

4. Consolider la culture d'établissement autour de sa raison d'être

L'OFB est un établissement jeune, qui résulte de fusions successives encore récentes entre différents établissements.

Il sera donc essentiel de consolider une culture commune autour de sa raison d'être : « Protéger le vivant, préserver notre avenir ».

L'OFB s'attachera à valoriser et développer les compétences et le savoir-faire de ses agents. Il veillera au bien-être et à la formation de ces derniers, en favorisant notamment les échanges inter-administrations, non seulement pour leur permettre des évolutions de leur carrière mais aussi de leurs pratiques pour être en mesure de répondre aux nouveaux défis. L'établissement consolidera la qualité de son expertise et l'indépendance de son action.

Face à l'urgence climatique, à l'effondrement de la biodiversité et à l'accroissement des enjeux environnementaux, l'OFB fera preuve d'agilité, anticipera les tendances émergentes, et renforcera sa capacité prospective. Cette dynamique impliquera adaptation et innovation, pour agir avec efficacité dans un monde en transformation.

L'OFB conduira un dialogue social sincère et de qualité, dans le respect de la diversité des points de vue, la santé et la sécurité de tous les agents de l'OFB restant une priorité absolue.

Soucieux de l'efficacité de sa gestion, il rendra plus lisible la performance de son action au regard des priorités politiques fixées, entreprendra les mutualisations nécessaires, veillera à assurer un équilibre entre les exigences de sécurisation de ses procédures et de simplicité d'action pour les bénéficiaires dans la mise en œuvre de ses interventions, tout en assurant un fonctionnement fluide, y compris en développant les outils numériques appropriés. Il restera particulièrement attentif à sa performance en matière de développement durable et d'inclusion, notamment en matière d'égalité professionnelle.